

servation de ce que, à défaut d'une expression meilleure, nous appellerons l'honnête neutralité.

“ Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, elle s'obstinait à être un péril pour la foi de vos enfants, vous devriez — nous ne cessons de vous le rappeler et de vous y soutenir — vous devriez leur en interdire l'accès, au prix des suites quelconques pouvant résulter de l'acte de conscience que vous auriez ainsi commis en bon Français et en bon chrétien. ”

\* \* \*

Quel sera le sort des projets de loi Doumergue, dont le but est d'immuniser les professeurs sectaires et impies contre les réclamations des pères de famille ? Hélas ! il est facile de le prévoir.

Néanmoins comme de l'excès du mal surgit parfois le bien, l'un des effets de cette odieuse tyrannie sera de dessiller les yeux de plusieurs sur le système de la *neutralité scolaire*. C'est ce qu'explique, en un langage tout apostolique, Mgr Laurens, évêque de Cahors :

“ Repousser de mauvais projets de lois, ce n'est pas suffisant ; il faut briser l'idole des lois scolaires existantes. La première des lois dont il faut obtenir la revision est celle de la neutralité scolaire. ”

“ On nous permettra de dire ici toute notre pensée : De tous côtés on réclame le respect de la neutralité, on proteste contre la violation de la neutralité, on s'organise pour assurer le respect dû à la neutralité. Nous croyons qu'on fait fausse route, et que les revendications des catholiques ne peuvent ni ne doivent se formuler ainsi. ”

“ La neutralité, c'est l'indifférence religieuse proclamée à l'école, c'est l'égalité de toutes les religions officiellement reconnue, c'est Dieu maintenu hors du local scolaire, parce qu'on prétend enseigner sans Lui, c'est l'autorité de l'Eglise exclue de l'école, sur laquelle on ne veut pas qu'elle exerce aucun droit. ”

“ Au nombre des adorateurs de l'idole, continue Mgr Laurens, il faut compter ces pères de famille catholiques qui, tout en gémissant, s'inclinent devant les lois scolaires. Or, nous n'avons pas à tenir compte d'une loi mauvaise. Une telle loi, contraire aux droits de Dieu et de la conscience, n'est pas une loi et ne peut nous contraindre à l'obéissance. ”

“ Nous entendons cependant, nous lisons même dans des publications bien intentionnées, des paroles comme celles-ci : on peut faire la grève scolaire sans violer la loi, et les parents qui organisent cette grève n'ont rien à craindre. Ces paroles, dites pour rassurer les hésitants, ne donneront pas du cœur aux peureux, et elles offrent le très grave inconvénient de reconnaître quelque valeur à des lois mauvaises. ”

En présence des lois mauvaises, que faut-il donc faire ? Mgr Laurens conclut comme Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier :

“ Il faut les transgresser. ”